

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION C C A S DU MERCREDI 05 AVRIL 2023 A 17 HEURES 45

Présents : Mesdames TEISSEIRE / VALLOGNES
Messieurs RUIS / PONTIC / COMBARNOUS
Procuration de M CHAPLIN A MME VALLOGNES
Procuration de M BROUZET A M RUIS
Procuration de Mme HUGUET A MME TEISSEIRE
Absents : Mme HUGUET / Messieurs CHAPLIN / BROUZET
Secrétaire de Séance : M PONTIC

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut librement délibérer sur les points de l'ordre du jour. La séance débute à 17 h 45 mn

*Le procès-verbal de la séance du 19 DECEMBRE 2022
est approuvé à l'unanimité des membres présents.*

1/ COMPTE DE GESTION 2022

L'exécution des dépenses relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur de Frontignan et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif.

Monsieur le Vice-président demande au Conseil d'Administration d'adopter le compte de gestion de l'exercice 2022.

**Oui l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré
A l'unanimité
Approbation du compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier.**

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Il est rappelé au conseil d'administration que le compte administratif reprend les dépenses et les recettes réalisées durant l'exercice budgétaire, ainsi que les résultats reportés des années antérieures.

Le tableau ci-après présente les dépenses et les recettes ainsi que les résultats pour 2022, transcrits par chapitre.

		Prévus 2022	Réalisés 2022
11	<i>Charges à caractère général</i>	32 500.00	18 184.22
12	<i>Charges de personnel</i>	0	0
65	<i>Autres charges</i>	5 500.00	2 294.05
	TOTAL DEPENSES	38 000 .00	20 478.27
002	<i>Excédent reporté</i>	18 926.49	
70	<i>Ventes, produits prestations services</i>	1 073.51	2 033.00
74	<i>Dotations participations</i>	18 000.00	18 000.00
	TOTAL RECETTES	38 000.00	20 033.00

	Résultats exercice	Résultats N-1	Résultats cumulés
FONCTIONNEMENT	- 445.27	18 926.49	18 481.22

Où l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré

POUR : 4 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Approbation du Compte Administratif 2022 tel qu'il a été présenté,

3/ AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Il est rappelé aux membres du conseil d'administration du CCAS que le compte administratif laisse apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de 18 481.22 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'affecter cet excédent de façon suivante en 2022 :

COMPTE 002 Résultat de fonctionnement reporté 18 481.22 €.

Où l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décision d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement ainsi

COMPTE 002 Résultat de fonctionnement reporté 18 481.22 €.

4/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif est voté au niveau du chapitre. Les propositions soumises au vote 2023 du conseil d'administration sont les suivantes :

Chapitre	Désignation	Budget Précédent	Propositions Nouvelles
11	<i>Charges à caractère général</i>	32 500.00	21 500.00
12	<i>Charges de personnel</i>	0	0
65	<i>Autres charges</i>	5 500.00	3 500.00
	TOTAL DEPENSES	38 000.00	25 000.00
002	<i>Excédent reporté</i>	18 926.49	18 841.22
70	<i>Ventes, produits prestations services</i>	1 073.51	1 518.78
74	<i>Dotations participations</i>	18 000.00	5 000.00
	TOTAL RECETTES	38 000.00	25 000.00

La section de fonctionnement s'équilibre à 38 000,00 €.

**Oùï l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

Vote du Budget Primitif 2023 du CCAS ainsi qu'il a été présenté

5/ NOUVELLE COMPOSITION CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE DEMISSIONS

Monsieur le Maire a été destinataire de 3 demandes de démission au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

Madame Sylviane VERNOLO à compter du 10 février 2023 Représentant les Personnes Handicapés

Madame Elisabeth HUGUET à compter du 30 avril 2023 Représentant les Personnes Agées

Monsieur Jean Loup PONTIC à compter du 30 avril 2023 Représentant l'Insertion et Lutte contre les Exclusions

Un affichage à appel à remplacement de membre démissionnaire été apposé sur le panneau extérieur de la Mairie du 06 mars au 03 avril 2023.

Il est porté à la connaissance des membres de l'assemblée que Mesdames France BOUCHERON, Arlette ETRE et Patricia DELANOY se sont portées candidates à ces remplacements.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'accepter les démissions de Mesdames Sylviane VERNOLO et Elisabeth HUGUET et Monsieur Jean Loup PONTIC, de pourvoir à leurs remplacements par Mesdames BOUCHERON Françoise, ETRE Arlette et DELANNOY Patricia à compter du 06 avril 2023 pour succéder au départ de Madame Sylviane VERNOLO 1^{er} mai 2023 pour succéder aux départs de Madame Elisabeth HUGUET et Monsieur PONTIC Jean Loup

**Oùï l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

Vote pour à l'unanimité des présents

6/ BONS D'ACHAT 2023 - COLLEGIENS 6° - RENTREE SCOLAIRE 2023/2024

Il est rappelé l'opération des bons d'achats afin d'aider les familles dans leurs dépenses liées à l'achat des fournitures scolaires. Ils sont destinés aux élèves accédant en 6^{ème} domiciliés sur la commune de BALARUC LE VIEUX d'un montant unitaire de 60,00 € pour 2022. Ce bon est à faire valoir auprès des 2 enseignes partenaires BUREAU VALLEE ou la PLUME BLEUE.

Il est demandé aux membres présents de reconduire cette opération destinée aux collégiens entrant en 6^{ème} à la rentrée 2023/2024 en maintenant son montant unitaire à 60,00 € dont l'utilisation se fera auprès de l'une l'autre des 2 enseignes citées ci-dessus.

**Oùï l'exposé de son Vice-Président - Après en avoir délibéré
A l'unanimité**

Vote pour à l'unanimité des présents

QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 18 HEURES 00**